

2^{ème} Phase de consultation publique sur le projet de modification du livre III de la circulaire de l'AMMC

Faisant suite à la première phase de consultation publique du projet de modification du livre III - Opérations et Informations financières - de la circulaire de l'AMMC lancée en février-mars 2018 et dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, l'AMMC ouvre une seconde phase de consultation publique du projet de circulaire intégrant des exigences de communication adaptées aux émetteurs du Marché alternatif prévu par la loi 19-14 précitée.

En effet, ledit Marché sera dédié aux petites ou moyennes entreprises avec des règles allégées et adaptées au profil de ces entreprises. Ainsi, plusieurs allègements ont été prévus en matière de communication, aussi bien au moment de la réalisation des opérations d'appel public à l'épargne, qu'en matière d'informations périodiques (trimestrielles, semestrielles et annuelles).

Pour une meilleure lisibilité, les nouveautés relatives au Marché alternatif ont été insérées en couleur rouge et soulignées. Les remarques et commentaires reçus lors de la 1ere phase de consultation publique seront consolidés avec ceux qui seront reçus dans le cadre de cette 2ème phase de consultation et discutés lors des réunions qui seront organisées à cet effet.

La période de consultation s'étalera du 31 octobre au 15 novembre 2018.

Pour accéder au projet de modification du livre III de la circulaire de l'AMMC, [cliquez ici](#).

Les remarques ou propositions éventuelles sur le projet de modification de la circulaire peuvent être formulées par écrit et adressées à l'AMMC sur l'adresse mail suivante: consultation.circulaire.ape@ammc.ma